

GARANTIE DE COURS

visant les actions de la société

DOCTISSIMO

initée par la société

LAGARDERE ACTIVE DIGITAL

présentée par

HSBC 

Prix de la garantie de cours : 30,50 euros par action Doctissimo

Durée de la garantie de cours : du 2 mai au 22 mai 2008 inclus

Le présent communiqué établi par la société Lagardère Active Digital est publié en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 08-078 en date du 29 avril 2008 sur la note d'information de Lagardère Active Digital relative à la garantie de cours initiée par Lagardère Active Digital visant les actions de la société Doctissimo.

Des exemplaires de la note d'information de Lagardère Active Digital sont disponibles sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Lagardère Active Digital
149, rue Anatole France
92534 Levallois-Perret

HSBC France
109, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

Conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le document relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Lagardère Active Digital sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers et mis à disposition du public, selon les mêmes modalités, le 30 avril 2008.